

TABLEAU DES JOURS DE FERMETURE DE FIN D'ANNEE - BÂTIMENT

VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Décembre 2019

2019-2020	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13		
																DT			VA	CO	JF	VA	VA			VA	JF	JF	CO	VA											

Janvier 2020

Décembre 2020

2020-2021	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11														
																			DT	VA	CO	JF				VA	VA	CO	JF	JF																							

Janvier 2021

DT = Dernier jour de travail de l'année VA = Vacances - pont de fin d'année
 PT = Premier jour de travail de l'année JF = Jour férié
 CO = Jour compensé

Rappel

Selon leur propre calendrier, les entreprises ont la possibilité d'avancer la fermeture avant le pont de fin d'année ou de retarder la reprise du travail après ce même pont de fin d'année 2020/2021, en y intégrant davantage de jours compensés, des soldes éventuels d'heures supplémentaires et/ou de jours de vacances.

Les entreprises souhaitant établir leur propre calendrier doivent l'envoyer à la commission professionnelle paritaire jusqu'au 15.01.2020.

Remarque importante :

Le 3 janvier 2020 est un jour de vacances relatif au droit acquis en 2019;
 Les jours de vacances ne peuvent servir à la compensation d'éventuelles heures perdues pour cause d'intempéries;
 Ils doivent être rémunérés en sus (prorata temporis) en cas de résiliation du contrat de travail en cours d'année.